

# PLU de SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

## Compte-rendu n°6 : réunion du 4 Juillet 2018

### Étaient présents :

- 1 Christian BAISE, Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux
- 2 Jean-Pierre RIBAUT, adjoint urbanisme de Saint-Jean-de-Thurigneux
- 3 Jean-Claude AUBERT, vice-président CCDSV
- 4 Philippe PAILLASSON, commune de Monthieux
- 5 Christophe PREVALET, commune de Monthieux
- 6 Gérard ALCINDOR, commune de Civrieux
- 7 Baptiste JOLIVET, ADIA 01
- 8 Caroline HENGY, Syndicat mixte du SCoT
- 9 Thierry VUARAND, Conseil Départemental
- 10 Alexandre GRANDJEAN, agriculteur, Chambre d'Agriculture
- 11 Mickaël DIDAT, chargé de mission, Chambre d'Agriculture
- 12 Patrice GUICHARD, DDT
- 13 Rodolphe JOYEUX, bureau d'études Géonomie (lot 1 urbanisme)
- 14 Luc LAURENT, bureau d'études Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale)
- 15 Mathilde SIVRE, bureau d'études Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale)

### **Ordre du jour : Présentation du diagnostic aux personnes publiques associées**

Le bureau d'études Géonomie (lot 1 urbanisme) présente le diagnostic territorial et paysager. Il présente ensuite l'analyse des gisements fonciers après l'explication de la méthode. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Plusieurs remarques ont été formulées :

- le Conseil Départemental explique qu'il faudra bien traiter les déplacements dans le cadre du PLU, notamment pour des questions de sécurité, vue la disposition de la commune et la localisation des équipements publics
- la question du risque inondation est posée sur le gisement foncier numéro 8. Si le risque existe, la parcelle concernée sera exclue du potentiel de développement
- la question du nombre de logements estimé sur les gisements fonciers est également abordée. Certaines dents creuses pourraient effectivement accueillir plusieurs logements plutôt qu'un seul
- la DDT demande le taux de croissance démographique envisagé et explique qu'il faudra bien prêter attention à la maîtrise des densités et des secteurs d'extension, notamment grâce aux OAP. Il indique également que l'architecte-conseil de l'État se tient à disposition de la commune si besoin, notamment pour la réalisation des OAP
- le Syndicat mixte du SCoT explique que le DOO du SCoT devrait être terminé à horizon février 2019 et que l'arrêt serait prévu avant l'été 2019. Il faudra alors bien prêter attention à la compatibilité du PLU avec le SCoT

Le bureau d'études Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale) présente ensuite les deux enjeux majeurs environnementaux.

- le premier enjeu défini concerne l'adaptation aux changements climatiques, manifestés sur la commune par la diminution du rapport hydrique lié aux hausses de températures engendrant l'augmentation de l'évapotranspiration des plantes.
- le second enjeu porte sur la biodiversité de la flore, de la faune et des habitats naturels humides (étangs dombistes, mares et cours d'eau), bocagers et ouverts. Afin de lutter contre la réduction de la biodiversité des continuités écologiques sont répertoriées et réparties en trois sous-trames : humide, boisée et bocagère, déclinées en secteurs.  
La protection réglementaire de ces continuités écologiques peut s'inscrire dans le PLU en fonction des secteurs, soit sous forme de règles sans déclarations préalables (R151-43 (4°)) ou bien par des prescriptions avec déclarations préalables (R151-43 (5°)).

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

**Suite à donner :**

La commune travaillera sur le PADD puis le présentera aux personnes publiques associées lors d'une réunion prévue fin septembre ou début octobre.